

OBJET : Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal

Vu le Code de l'énergie, notamment l'article L.141-5-3,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER), et notamment son article 15,

Vu la note de la DREAL Normandie du 27 juin 2023 indiquant un délai de 6 mois aux communes pour la définition de ces zones dites d'accélération pour l'implantation d'installations d'ENR,

Vu le courrier de la Préfecture de la région de Normandie du 16 août 2023 indiquant le lancement de la démarche d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables à échéance du 31 décembre 2023,

Considérant,

- Que ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires pour le développement des énergies renouvelables ;
- Qu'elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie ou d'installation de production d'énergies renouvelables ;
- Qu'elles nécessitent une articulation avec la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables, développée dans le futur « Schéma de Cohérence Territorial - Air Energie Climat » en cours d'élaboration par la Métropole Rouen Normandie
- La carte annexée à la présente délibération.

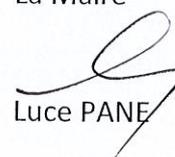
Il est proposé au Conseil Municipal :

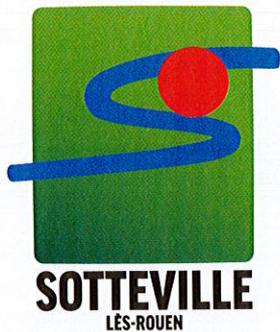
- d'approuver le zonage au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables défini en annexe
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 33 pour et 2 abstentions, en décide ainsi.
La délibération n°2023-182 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire


Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Adeline DIANISSY	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.